

# DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de George Weston limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir poser des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes renforcés par le code de déontologie de la société de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction, de concert avec les vérificateurs indépendants. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, et qui ont été nommés vérificateurs indépendants par vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs n'appartenant pas à la direction de la société, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les cadres supérieurs et les membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil et Président,



**W. Galen Weston**

Toronto, Canada

Le 10 mars 2006

Le chef de la direction financière,



**Richard P. Mavrinc**

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

## Aux actionnaires de George Weston limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de George Weston limitée aux 31 décembre 2005 et 2004 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

*KPMG S.R.L. / SENC.R.L.*

Toronto, Canada

Le 10 mars 2006

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2005	2004
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>31 363 \$</b>	29 798 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration	28 887	27 276
Amortissement	684	618
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	118	122
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	40	
	<b>29 729</b>	28 016
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 634</b>	1 782
Intérêts débiteurs et autres charges de financement (note 5)	187	438
<b>Bénéfice provenant d'activités poursuivies avant l'élément suivant :</b>	<b>1 447</b>	1 344
Impôts sur les bénéfices (note 7)	443	368
	<b>1 004</b>	976
Part des actionnaires sans contrôle	288	370
<b>Bénéfice net provenant d'activités poursuivies</b>	<b>716</b>	606
Activités abandonnées (note 9)	(18)	(178)
<b>Bénéfice net</b>	<b>698 \$</b>	428 \$
<b>Bénéfice net (perte) par action ordinaire – De base (en dollars)</b>		
Activités poursuivies (note 8)	5,25 \$	4,49 \$
Activités abandonnées	(0,14)\$	(1,38)\$
Bénéfice net	5,11 \$	3,11 \$
<b>Bénéfice net (perte) par action ordinaire – Dilué(e) (en dollars)</b>		
Activités poursuivies (note 8)	5,25 \$	4,48 \$
Activités abandonnées	(0,14)\$	(1,38)\$
Bénéfice net	5,11 \$	3,10 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2005	2004
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice</b>	<b>4 170 \$</b>	4 013 \$
Incidence de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable (note 2)	(18)	
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice (retraités)</b>	<b>4 152 \$</b>	4 013 \$
Bénéfice net	698	428
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 18)		(58)
Dividendes déclarés		
Par action ordinaire – 1,44 \$ (1,44 \$ en 2004)	(186)	(186)
Par action privilégiée – Série I – 1,45 \$ (1,45 \$ en 2004)	(13)	(13)
– Série II – 1,29 \$ (1,29 \$ en 2004)	(14)	(14)
– Série III – 0,92 \$	(7)	
– Série IV – 0,54 \$	(5)	
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	<b>4 625 \$</b>	4 170 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2005	2004
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Espèces et quasi-espèces (note 10)	1 540 \$	1 008 \$
Placements à court terme (note 10)	50	388
Débiteurs (note 11)	933	920
Stocks	2 173	1 979
Impôts sur les bénéfices	5	
Impôts futurs (note 7)	134	140
Frais payés d'avance et autres actifs	53	48
Actifs d'exploitation à court terme destinés à la vente (note 9)		62
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>4 888</b>	<b>4 545</b>
Immobilisations (note 12)	8 916	8 256
Écarts d'acquisition et actifs incorporels (note 13)	3 367	3 456
Impôts futurs (note 7)	89	110
Autres actifs (note 14)	1 321	1 391
Actifs d'exploitation à long terme destinés à la vente (note 9)	12	11
<b>Total de l'actif</b>	<b>18 593 \$</b>	<b>17 769 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Dette bancaire	113 \$	123 \$
Effets commerciaux	498	840
Créditeurs et charges à payer	3 263	2 952
Impôts sur les bénéfices		91
Emprunts bancaires à court terme (note 16)	138	102
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 16)	361	222
Passifs d'exploitation à long terme destinés à la vente (note 9)	10	22
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>4 383</b>	<b>4 352</b>
Dette à long terme (note 16)	5 913	6 004
Impôts futurs (note 7)	343	250
Autres passifs (note 17)	580	717
Part des actionnaires sans contrôle	2 255	2 066
<b>Total du passif</b>	<b>13 474</b>	<b>13 389</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions (notes 18 et 19)	1 012	614
Bénéfices non répartis	4 625	4 170
Écart de conversion cumulatif (note 21)	(518)	(404)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 119</b>	<b>4 380</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>18 593 \$</b>	<b>17 769 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil



**W. Galen Weston**  
Administrateur



**A. Charles Baillie**  
Administrateur

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2005	2004
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net provenant d'activités poursuivies avant la part des actionnaires sans contrôle	1 004 \$	976 \$
Amortissement	684	618
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	118	122
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	40	
Impôts futurs	152	(37)
Rajustement de la juste valeur de l'accord de vente des contrats à terme de Weston (note 5)	(150)	101
Variation du fonds de roulement hors caisse	(51)	(201)
Autres	15	(3)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation des activités poursuivies</b>	<b>1 812</b>	<b>1 576</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(1 358)	(1 425)
Placements à court terme	338	136
Produit tiré de la résiliation d'instruments financiers dérivés (note 20)	5	
Produit tiré de la vente d'immobilisations	170	118
Acquisition d'entreprise (note 6)		(46)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, après titrisation (note 11)	(84)	(34)
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	(63)	(25)
Autre	(100)	(59)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies</b>	<b>(1 092)</b>	<b>(1 335)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dette bancaire	(30)	21
Effets commerciaux	(342)	144
Emprunts bancaires à court terme (note 16) – émis	36	35
Dette à long terme (note 16) – émise	333	400
– remboursée	(246)	(305)
Capital-actions – émis (notes 18 et 19)	394	
– racheté		(59)
Capital-actions d'une filiale – émis (note 19)	1	
– racheté (note 6)	(16)	(35)
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(186)	(178)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(34)	(27)
– aux actionnaires sans contrôle	(88)	(80)
Autre	2	(3)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies</b>	<b>(176)</b>	<b>(87)</b>
Incidence des variations du taux de change sur les espèces et quasi-espèces (note 10)	(54)	(77)
Incidence initiale des entités à détenteurs de droits variables (note 2)	20	
Flux de trésorerie provenant des activités poursuivies	510	77
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités abandonnées (note 9)	22	(34)
Variation des espèces et quasi-espèces	532	43
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 008	965
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice</b>	<b>1 540 \$</b>	<b>1 008 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2005

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

## 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée (« Weston ») et ceux de ses filiales (appelées collectivement la « société ») en tenant compte de la part des actionnaires sans contrôle. La participation de Weston dans le capital-actions comportant droit de vote des filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») pour laquelle cette participation s'élevé à 61,9 % (61,8 % en 2004). Avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société est tenue, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (« NOC-15 »), publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») de consolider certaines entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de la NOC-15 sont présentées à la note 2.

### Exercice

La fin de l'exercice de la société est le 31 décembre. Le chiffre d'affaires et les activités connexes sont présentés selon un calendrier qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société pour ce qui est du chiffre d'affaires et des activités connexes compte habituellement 52 semaines, mais peut comprendre 53 semaines tous les cinq ou six ans. Le chiffre d'affaires et les activités connexes de l'exercice terminé en 2005 s'échelonnaient sur 52 semaines, de sorte que cet exercice s'est terminé le 31 décembre 2005. Le chiffre d'affaires et les activités connexes s'échelonnaient sur 52 semaines pour l'exercice terminé en 2004, de sorte que cet exercice s'est terminé le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Par conséquent, tout renvoi à la fin de l'exercice dans le présent rapport annuel doit être lu sous réserve des énoncés précédents.

### Constatation des produits

Weston Foods constate les produits tirés des ventes au moment de la livraison des produits aux clients, après déduction des réductions pour escomptes et rabais. Les produits tirés des ventes au détail de Loblaw comprennent les produits, déduction faite des retours de marchandise, conclues avec les clients des magasins exploités par Loblaw et des franchisés indépendants qui font l'objet d'une consolidation par Loblaw aux termes de la NOC-15. En outre, les produits tirés des ventes comprennent les produits tirés des ventes conclues avec les clients des magasins associés et des marchands indépendants et avec des magasins franchisés, à l'exception des magasins constituant des EDDV, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent. Loblaw constate les produits tirés des ventes au moment de la vente à ses clients.

### Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours, au prix d'exercice inférieur au cours du marché moyen, sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour le rachat d'actions ordinaires de Weston selon le cours moyen du marché pendant l'exercice.

### Espèces, quasi-espèces et dette bancaire

Les soldes d'encaisse que la société a la possibilité et l'intention de compenser servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les quasi-espèces sont des placements très liquides échéant dans un délai de 90 jours ou moins.

### Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur à la cote, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets commerciaux et de dépôts bancaires.

### Sommes à recevoir sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« Banque PC »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour créances douteuses. Les sommes à recevoir sur cartes de crédit, qui sont en souffrance selon les dispositions du contrat, ne sont pas classées comme prêts douteux, mais elles sont plutôt complètement radiées lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque le recouvrement est considéré comme improbable, selon la première des deux éventualités à survenir. Les intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés dans le bénéfice d'exploitation.

### Provisions pour pertes sur créances

La Banque PC maintient un compte de provision générale pour créances douteuses probables à l'égard du risque global pour les pertes qui ne peuvent être déterminées individuellement. Cette provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur, le niveau des provisions déjà établies et sur le jugement de la direction. La provision pour créances douteuses est déduite du solde des sommes à recevoir sur cartes de crédit. Le montant net de la provision pour créances douteuses est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

### **Titrisation**

La Banque PC procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de cette fiducie ni sur ses actifs. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent au droit à des rentrées de fonds futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie. Tout gain ou toute perte sur la vente de ces sommes à recevoir dépend, en partie, de la valeur comptable antérieure des sommes à recevoir visées par la titrisation, répartie entre les sommes à recevoir vendues et les droits conservés d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide d'un modèle financier. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. La valeur comptable des droits conservés est évaluée périodiquement et si une baisse de valeur durable est déterminée, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

### **Rabais de fournisseurs**

La société reçoit un rabais de certains de ses fournisseurs de qui elle achète les produits pour les revendre dans ses magasins. Ces rabais sont obtenus dans le cadre de diverses activités d'achat et de mise en marché, y compris dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des rabais sur achats de masse, d'escomptes sur achats, des frais de listage et des rabais d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur est une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et est inscrite comme une réduction du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lorsqu'elle est constatée dans l'état des résultats et dans le bilan. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre de remboursements de frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve de certaines conditions.

### **Stocks (essentiellement des produits finis)**

Les stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale, selon le moins élevé des deux. Les stocks de gros de marchandise générale et saisonnière et les autres stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode de l'épuisement successif.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès l'utilisation des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 10 à 40 ans dans le cas des bâtiments, de 10 ans pour les améliorations aux bâtiments et de 3 à 16 ans dans le cas du matériel et des agencements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie utile estimative du bien ou sur la durée du contrat de location, si cette durée est plus courte plus, le cas échéant, des options de renouvellement, pour un maximum de 10 ans.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. En outre, les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins de ce test, les groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au plus bas niveau de regroupement, pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont, dans une large mesure, indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets de l'actif de fabrication de Weston sont regroupés par catégories principales de production où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les flux de trésorerie nets des magasins de Loblaw sont regroupés par marché primaire où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires sont des régions où un certain nombre de magasins de formats variés sont exploités à proximité les uns des autres. S'il existe des indicateurs de dépréciation, comme des flux de trésorerie d'exploitation négatifs soutenus du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacune des catégories principales de production de Weston, ou des magasins dans le cas de Loblaw, est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution de Loblaw, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins qu'ils desservent. Toute dépréciation dans le réseau de magasins de Loblaw desservi par un centre distribution entraîne une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que les actifs de Weston ou de Loblaw ont subi une dépréciation, la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. De plus, la valeur comptable des actifs à long terme de Weston et de Loblaw est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de mettre hors service ou de transférer des actifs de fabrication de Weston et de fermer un magasin ou un centre de distribution de Loblaw ou de déménager ou de convertir un magasin de Loblaw si la valeur comptable des actifs est supérieure aux flux de trésorerie futurs prévus non actualisés.

Les actifs destinés à être sortis sont classés comme étant destinés à la vente et ils ne sont plus amortis. Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés selon leur valeur comptable ou leur juste valeur, selon la moins élevée des deux, déduction faite du coût de vente. Une dévaluation est constatée dans le bénéfice d'exploitation ou, si le projet de sortie des actifs respecte les exigences inhérentes aux activités abandonnées, la dévaluation est constatée dans les activités abandonnées (voir la note 9).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Charges reportées

Les coûts liés aux émissions de titres de créance liés à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette. Les autres charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs correspondants, jusqu'à un maximum de 15 ans.

## Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et leur valeur comptable est soumise à un test de dépréciation au moins une fois par année. Les actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative qui varie de 5 à 30 ans. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

## Conversion des devises

### i) Établissements étrangers autonomes

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les gains ou pertes de change qui en résultent sont constatés dans les capitaux propres, au poste « Écart de conversion cumulatif ». S'il y a une réduction du placement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel de l'écart de conversion cumulatif est constaté dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pondéré de l'exercice.

### ii) Autres y compris les établissements étrangers de Loblaw

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pondérés de l'exercice.

## Instruments dérivés

La société a recours à des accords d'instruments dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt, de swaps et contrats à terme d'actions et des contrats à terme et des options sur marchandises pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de Weston et de Loblaw et des prix des marchandises. La société n'a pas recours à des accords d'instruments dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment : des débentures échangeables 3 % de Weston comme couverture de la cession anticipée du placement dans Domtar Inc. (« Domtar »); les swaps de taux d'intérêt de Weston comme couverture de la juste valeur de certains billets à moyen terme (« BMT »); des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt de Loblaw utilisés comme couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les quasi-espèces et les placements à court terme détenus par Loblaw; des swaps de taux d'intérêt de Loblaw comme couverture de flux de trésorerie à l'égard des taux d'intérêt variables des effets commerciaux; et les contrats à terme sur marchandises comme couverture de flux de trésorerie à l'égard d'achats anticipés futurs de marchandises. Des tests d'efficacité sont également effectués pour évaluer l'efficacité des couvertures dès leur mise en vigueur et de manière rétrospective et prospective.

Les redressements des taux de change réalisés et non réalisés sur les swaps de devises de Loblaw sont compensés par les redressements des taux de change réalisés et non réalisés sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains et sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les sommes à recevoir ou à payer cumulatives et non réalisées découlant des taux de change sont prises en compte dans les autres actifs ou dans les autres passifs, respectivement. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de devises de Loblaw et les swaps de taux d'intérêt de Weston et de Loblaw est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement. Les gains ou les pertes non réalisés sur les swaps de taux d'intérêt, désignés comme des relations de couverture efficaces, ne sont pas comptabilisés. Dès la cessation d'une relation de couverture, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les swaps de taux d'intérêt sont reportés sur la durée résiduelle de la couverture initiale et ils sont constatés dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme relation de couverture efficace sont mesurés à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est constatée dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies.

À compter du troisième trimestre de 2004, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée à l'accord de vente des contrats à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (les « actions sous-jacentes de Loblaw ») en raison de la modification apportée en mars 2004 à l'abrégé CPN-56 « Obligations échangeables » (« CPN-56 »). Le CPN-56 a été modifié pour se conformer aux dispositions de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13, *Relations de couverture*, (« NOC-13 ») qui traitent des éléments auxquels ne peut s'appliquer la comptabilité de couverture, en annulant, à compter du premier trimestre commençant après le 1<sup>er</sup> juillet 2004, la possibilité d'utiliser la comptabilité de couverture si le placement d'une entité dans les actions sous-jacentes est consolidé ou est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En raison de l'adoption de cette modification du CPN-56, Weston est tenue de constater une charge ou des produits hors caisse, qui sont inclus dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement consolidés, ce qui représente le rajustement de la juste valeur du contrat de vente à terme de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, à partir du début du troisième trimestre de 2004. Le rajustement de la juste valeur fluctuera selon le cours des actions sous-jacentes de Loblaw et il représente un élément hors caisse qui sera compensé par la constatation de tout gain à la vente des 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw par Weston.

Avant la modification du CPN-56, le rajustement de la juste valeur était reporté et constaté dans le bilan consolidé dans les autres actifs et les autres passifs. Conformément aux dispositions transitoires, le rajustement de la juste valeur hors caisse, à la date d'entrée en vigueur de la modification du CPN-56, de 125 \$, demeurera reporté dans les autres actifs au bilan consolidé, et sera constaté dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies dès l'échéance ou dès la résiliation du contrat de vente à terme.

Les swaps sur actions et les contrats à terme de capitaux propres sont utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de Weston et de Loblaw, ce qui a une incidence sur le coût de rémunération à base d'actions comptabilisé. La compensation partielle des coûts de rémunération à base d'actions de la société par des instruments dérivés sur actions est efficace dans la mesure où le cours de l'action ordinaire de Weston et de Loblaw excède le prix d'exercice des options sur actions connexes attribuées aux employés. Les redressements du cours du marché sur ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres sont constatés dans le bénéfice d'exploitation comme des gains ou des pertes et les gains ou les pertes non réalisés cumulatifs sont constatés dans les autres actifs ou dans les autres passifs, respectivement. L'intérêt sur les swaps sur actions et les contrats à terme de capitaux propres est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement.

En 2005, un contrat à terme d'électricité a expiré, lequel contrat avait été désigné comme couverture des flux de trésorerie visant à contrer la volatilité des coûts d'électricité de la société en Ontario, au Canada. Avant l'expiration, les gains et pertes sur le contrat à terme d'électricité étaient constatés dans le bénéfice d'exploitation à mesure que les coûts réels d'électricité étaient constatés.

Les gains et les pertes non réalisés et réalisés sur les contrats à terme sur marchandises désignés comme couverture de flux de trésorerie pour des achats anticipés futurs de marchandises sont reportés dans les actifs à court terme ou les passifs à court terme et sont comptabilisés dans le coût des marchandises vendues au moment où les stocks de la marchandise en cause sont vendus. Les rajustements du prix du marché des contrats à terme et des options sur marchandises qui ne sont pas désignés comme couverture de flux de trésorerie pour des achats anticipés futurs de marchandises sont constatés dans le bénéfice d'exploitation.

#### **Impôts sur les bénéfices**

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, seront appliqués au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification entre en vigueur ou est pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est constatée au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

#### **Avantages sociaux futurs**

Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes de retraite de la société, qui prévoient des avantages complémentaires de retraite, des prestations d'invalidité de longue durée et des avantages postérieurs à l'emploi, sont constatés par régularisation, d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des prévisions les plus probables de la direction inhérentes au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, au taux des augmentations salariales, à l'âge de la retraite et au taux de croissance prévue des coûts pour les soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur marchande à la date d'évaluation. Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées en fonction des taux d'intérêt du marché en vigueur à la date d'évaluation, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des modifications apportées aux régimes et l'excédent du gain actuariel net non amorti ou de la perte actuarielle nette cumulée sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice, si ce montant est supérieur, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe de salariés actifs couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées varie de 6 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 12 ans. La durée résiduelle moyenne prévue d'activité des salariés couverts par les autres régimes d'avantages sociaux varie de 4 à 15 ans, avec une moyenne pondérée de 12 ans.

Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises est passé en charges à mesure que les cotisations sont versées.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse des régimes et est comptabilisé dans les postes Autres actifs et Autres passifs.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Régime d'options sur actions et droits à la plus-value d'actions

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif inhérent aux attributions d'options sur actions des employés, qui prévoient le règlement par l'émission d'actions ordinaires. Le coût de rémunération correspond à la juste valeur des options sur actions à la date de l'attribution établi selon un modèle d'établissement du prix des options et il est inscrit dans le bénéfice d'exploitation selon l'acquisition des droits afférents aux options. À l'exercice de ce type d'options sur actions, la contrepartie versée par les employés et la juste valeur comptabilisée sont crédités au capital-actions ordinaires. Chaque option sur actions qui a été attribuée avant 2003, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, sera comptabilisée comme opération portant sur les capitaux propres et aucun coût de rémunération ne sera comptabilisé. La contrepartie versée par les employés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaires.

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif inhérent aux attributions d'options sur actions aux employés, qui prévoient le règlement en actions ou en espèces d'une valeur correspondant à la plus-value des actions au gré de l'employé, et aux attributions de droits à la plus-value d'actions aux employés, qui prévoient le règlement en espèces, coût et passif qui sont calculés selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon la méthode de la valeur intrinsèque, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation, d'un exercice sur l'autre, du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation selon l'acquisition des droits afférents aux options.

## Régime d'unités d'actions temporairement incessibles

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération pour chaque unité d'action temporairement incessible attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Weston ou de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions temporairement incessibles sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des rajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'incidence cumulative des variations du cours du marché est constatée dans le bénéfice d'exploitation dans la période au cours de laquelle les variations se produisent.

## Régime d'unités d'actions différées

Des membres externes au Conseil d'administration de Weston et à celui de Loblaw peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leur provision sur honoraires et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées. L'obligation au titre des unités d'actions différées est constatée selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération se rapportant aux unités d'actions différées correspond à l'excédent du cours de l'action ordinaire sur la valeur initiale de l'unité d'actions différées. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre des unités d'actions différées est comptabilisée comme une charge de rémunération dans le bénéfice d'exploitation.

## Régime d'actionnariat à l'intention des employés

Weston et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention de leurs employés (« RAE ») qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de Weston et de Loblaw par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. Weston et Loblaw versent au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 25 % (15 % en 2004) de la cotisation de chaque employé à leurs régimes respectifs, cotisation qui est comptabilisée comme un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation dès qu'elle est versée.

## Estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie, aux impôts sur les bénéfices, à la taxe sur les produits et services (« TPS »), aux taxes de vente provinciales (« TVP »), aux avantages sociaux futurs, et à la dépréciation des immobilisations dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions pouvant être incertaines et les changements dans ces estimations pourraient toucher de manière substantielle les états financiers consolidés.

## Information correspondante

Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

## 2. Entités à détenteurs de droits variables

Avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société a mis en application la NOC-15 de façon rétroactive et sans retraitement des périodes antérieures; par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV importantes dont elle est le principal bénéficiaire.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire s'il détient des droits variables qui l'expose à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

**Franchisés indépendants** Loblaw conclut différents types de contrats de franchise aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de Loblaw et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par Loblaw et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par Loblaw. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de Loblaw et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une importante banque canadienne. Aux termes de certains contrats de franchise, Loblaw peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à Loblaw. Loblaw surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-value estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé que 121 des franchisés indépendants de Loblaw réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

**Accord d'entreposage et de distribution** Loblaw a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à Loblaw des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. Loblaw ne détient aucune participation dans cette tierce entité; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider. Étant donné la structure des honoraires établie avec cette tierce partie, l'incidence de la consolidation de l'entité d'entreposage et de distribution a été négligeable.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de cette tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le tableau qui suit donne le détail des montants qui ont été comptabilisés au moment de la mise en application de la nouvelle norme ainsi que son incidence sur le bilan d'ouverture consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ce tableau reflète également l'incidence des franchisés indépendants et du tiers fournisseur de services d'entreposage et de distribution, comme suit :

<b>BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005</b>	Bilan consolidé condensé avant l'incidence de la NOC-15	Incidence de la mise en œuvre de la NOC-15	Bilan consolidé condensé après l'incidence de la NOC-15
Espèces et quasi-espèces	1 008 \$	20 \$	1 028 \$
Placements à court terme	388		388
Débiteurs	920	(73)	847
Stocks	1 979	78	2 057
Autres actifs à court terme	250	4	254
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>4 545</b>	<b>29</b>	<b>4 574</b>
Immobilisations	8 256	136	8 392
Écart d'acquisition et actifs incorporels	3 456	3	3 459
Autres actifs	1 512	(51)	1 461
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 769 \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>17 886 \$</b>
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>4 352 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>4 400 \$</b>
Dette à long terme	6 004	96	6 100
Autres passifs	967	(8)	959
Part des actionnaires minoritaires	2 066	(1)	2 065
<b>Total du passif</b>	<b>13 389</b>	<b>135</b>	<b>13 524</b>
Capital-actions ordinaires	614		614
Bénéfices non répartis	4 170	(18)	4 152
Écart de conversion cumulatif	(404)		(404)
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>17 769 \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>17 886 \$</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'incidence de la NOC-15 sur le bilan d'ouverture consolidé est expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- Comptabilisation d'une charge unique, après impôts, de 18 \$ (déduction faite des impôts sur les bénéfices de 12 \$ et de la part des actionnaires sans contrôle de 11 \$) au moment de la mise en application de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées des franchisés indépendants sur la provision pour créances douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchise initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.
- Élimination des sommes à recevoir des franchisés indépendants et des placements en actions privilégiées des franchisés indépendants au moment de la consolidation; comptabilisation des espèces et quasi-espèces, des stocks et des immobilisations financés au moyen de la dette à long terme (dont une tranche vient à échéance à moins de un an).
- Augmentation des immobilisations et du total du passif à court terme relativement à l'entité d'entreposage et de distribution.
- Constatation d'un montant au titre de la part des actionnaires sans contrôle représentant les capitaux propres des actionnaires ordinaires dans les EDDV en cause.

Au 31 décembre 2005, 123 EDDV des magasins franchisés indépendants de Loblaw répondaient aux critères des EDDV et étaient consolidés aux termes de la NOC-15.

L'incidence de la consolidation de ces EDDV sur le bilan consolidé au 31 décembre 2005 n'a pas différé de façon marquée de l'incidence sur le bilan d'ouverture consolidé présenté ci-dessus. L'incidence sur l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 porte surtout sur une augmentation de 1,3 % du chiffre d'affaires. L'incidence sur le bénéfice net de base par action ordinaire provenant des activités poursuivies de 2005 s'est traduite par une baisse d'environ 0,03 \$.

La consolidation de ces EDDV par Loblaw n'entraîne aucune modification du risque d'ordre fiscal, du risque juridique ni du risque de crédit auxquels elle est exposée, ni ne fait en sorte que la société doive s'acquitter des obligations des tierces parties.

**Fiducie indépendante** Loblaw a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC, filiale en propriété exclusive de Loblaw. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ces sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en contrepartie d'une somme d'argent. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté aux notes 11 et 22.

### 3. Charges de restructuration et autres charges

Sommaire des charges de restructuration et autres charges :

	2005			2004		
	Weston Foods	Loblaw	Total	Weston Foods	Loblaw	Total
Dépréciation d'immobilisations		10 \$	10 \$	84 \$		84 \$
Amortissement accéléré	21 \$	4	25	2		2
Gain à la vente d'immobilisations	(18)		(18)			
Dépréciation des actifs incorporels				18		18
Prestations de cessation d'emploi	23	51	74	12		12
Coûts de fermeture des installations et coûts de sortie	6	21	27	5	1 \$	6
Charges de restructuration et autres charges	32 \$	86 \$	118 \$	121 \$	1 \$	122 \$

#### Weston Foods

La direction de Weston Foods poursuit ses mesures de réduction des coûts afin d'assurer une structure d'exploitation économique. Certaines de ces mesures sont en cours ou sur le point d'être terminées alors que d'autres sont toujours en voie de planification. Chaque mesure sera entreprise au fur et à mesure que les plans seront menés à bien et approuvés.

En 2005, Weston Foods a fait des progrès vers l'atteinte de son objectif, soit simplifier ses procédés de fabrication actuels et en supprimer les coûts et a approuvé des plans pour l'abandon de certaines chaînes de production de pains et petits pains aux États-Unis. Toute la production liée à ces gammes de produits était transférée à des tiers ou dans d'autres installations de fabrication de Weston Foods à la fin de l'exercice 2005. À la suite de cette décision, Weston Foods a constaté des charges de restructuration de 1 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et autres coûts de sortie connexes et un amortissement accéléré du matériel de fabrication de 4 \$.

En 2005, Weston Foods a approuvé un plan de restructuration des activités de biscuits aux États-Unis. Ce plan prévoit la fermeture de deux installations de biscuits à Elizabeth, dans le New Jersey, et à Richmond, en Virginie, d'ici la fin de 2006. Le nombre d'emplois est réduit graduellement dans les deux installations et la plus grande partie de la production est relocalisée dans une nouvelle installation en Virginie et dans une installation de Weston Foods déjà en exploitation dans le Dakota du Sud. Une fois menée à terme, cette mesure devrait faire baisser les coûts de fabrication et renforcer la position concurrentielle de Weston Foods pour ce qui est des activités de biscuits aux États-Unis. À la suite de cette restructuration, Weston Foods prévoit constater certains coûts de sortie et de démarrage ponctuels d'environ 50 \$ au cours de 2005 et 2006, y compris les indemnités de départ et les prestations versées aux employés, les coûts de formation, les coûts associés à la relocalisation du matériel de production et d'autres coûts liés à la mise en service des installations. De plus, Weston Foods s'attend à constater un amortissement accéléré des actifs actuellement utilisés d'environ 25 \$ en 2005 et 2006. En 2005, Weston Foods a constaté des prestations de cessation d'emploi et autres coûts de sortie connexes de 28 \$, un amortissement accéléré de 15 \$, un gain de 18 \$ relativement à la vente et au contrat de cession-bail des deux installations devant être fermées conformément à ce plan de restructuration et elle a constaté dans le bénéfice d'exploitation des coûts de mise en service d'environ 3 \$. Weston Foods a reçu un produit totalisant 47 \$ relativement à la vente des deux installations de biscuits.

En 2005, Weston Foods a approuvé des plans pour consolider, déménager et restructurer certains de ses bureaux administratifs en Amérique du Nord, ce qui a entraîné la constatation par Weston Foods de 8 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et autres coûts de sortie connexes en 2005.

En 2004, d'importantes mesures ont été mises en œuvre, notamment la fermeture des installations de boulangerie à Northlake, Illinois, et à Buffalo, New York, la fermeture de son installation de produits de boulangerie surgelés à St-Louis, Missouri, et l'arrêt de la production de gaufres fraîches aux États-Unis de même que la fermeture de trois installations de boulangerie et d'un centre de distribution au Canada. À la suite de ces mesures et de divers autres projets visant l'impartition de la distribution et la réduction des frais généraux, Weston Foods a constaté des charges de restructuration totales de quelque 55 \$. Ces charges comprennent une dévaluation d'immobilisations de 36 \$, des coûts liés aux prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts décaissés rattachés à des opérations de sortie de 17 \$ ainsi qu'un amortissement accéléré de 2 \$.

En 2005, Weston Foods a constaté des produits de restructuration de 8 \$ relativement à la contrepassation des prestations de cessation d'emploi et autres coûts de sortie connexes qui ne sont plus nécessaires et un amortissement accéléré de 2 \$ ayant trait aux plans de restructuration approuvés avant 2005.

En 2005, environ 13 \$ (13 \$ en 2004) ont été versés en prestations de cessation d'emploi et autres coûts de sortie connexes relativement à ces activités de restructuration. À la fin de l'exercice 2005, les charges à payer relativement à ces activités de restructuration s'établissaient à environ 26 \$. De plus, une perte nette de 2 \$ relative à la compression des régimes à prestations déterminées a été imputée aux autres actifs et un gain net relatif à la compression d'autres régimes a été imputé à d'autres passifs; cette perte et ce gain ont été inscrits au titre des charges de restructuration et autres charges.

En 2004, les actifs de production utilisés dans la catégorie des pâtisseries fraîches de Weston Foods aux États-Unis, qui ont trait principalement aux produits vendus sous la marque *Entenmann's*, ont été soumis à un test de dépréciation à la suite de la chute importante de la rentabilité de cette catégorie en 2004. Les actifs de production évalués comprennent le terrain, les bâtiments, la machinerie et le matériel relatifs à trois installations de boulangerie de Weston Foods situées à Bayshore et Albany, dans l'État de New York, et à Carlisle, en Pennsylvanie. La rentabilité de la catégorie des pâtisseries fraîches de Weston Foods aux États-Unis demeure précaire pour les raisons suivantes :

- changement d'habitudes de consommation et de préférences d'achat des consommateurs;
- structure de fabrication et de distribution à coûts fixes élevés;
- pressions constantes exercées sur les coûts pour ce qui est de la marchandise et des ressources humaines; et
- établissement difficile des prix des produits dans cette catégorie.

À la suite du test de dépréciation, il a été déterminé que la valeur comptable excédait les flux de trésorerie non actualisés estimatifs qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs de production. Par conséquent, une charge de dépréciation hors caisse avant impôts de 48 \$ a été constatée en 2004, laquelle correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs dépréciés sur leur juste valeur estimative. La juste valeur est déterminée à l'aide de valeurs d'expertise fondées sur les prix pour des actifs semblables. Les actifs dépréciés sont principalement reliés aux actifs de production détenus par l'installation de produits de boulangerie de Bay Shore, dans l'État de New York.

En 2004, dans le cadre du test de dépréciation annuel que Weston Foods effectue à l'égard des actifs incorporels de la marque *Entenmann's* dont la durée de vie est indéfinie, la direction a réduit ses estimations précédentes du taux de redevance utilisé pour le calcul de la juste valeur estimative, étant donné que la rentabilité de la catégorie des pâtisseries fraîches de Weston Foods a considérablement baissé et demeure précaire en raison des facteurs susmentionnés. En conséquence, la société a constaté une perte de valeur hors caisse avant impôts de 18 \$ pour ramener la valeur comptable de la marque *Entenmann's* de Weston Foods à sa juste valeur estimative.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Loblaw

En 2005, après une analyse poussée de son réseau d'approvisionnement, la direction de Loblaw en a approuvé un vaste plan de restructuration à l'échelle nationale. Ce plan devrait permettre de minimiser les coûts d'exploitation futurs, de faciliter l'acheminement des produits, d'offrir de meilleurs services aux magasins et de permettre davantage à Loblaw d'atteindre les niveaux d'efficacité de l'exploitation escomptés. Ce plan comporte la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités vers les nouveaux centres de distribution. Le transfert des activités de distribution de la marchandise générale vers une nouvelle installation exploitée par un tiers à Pickering, en Ontario, a été en majeure partie terminé à la fin de 2005. De plus, un nouveau centre de distribution destiné à la distribution alimentaire devrait ouvrir à la fin de 2007 ou au début de 2008 à Ajax, en Ontario. De telles mesures devraient toucher environ 1 400 postes dans le réseau d'approvisionnement. Le plan de restructuration doit en principe être terminé d'ici la fin de 2007 ou le début de 2008 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 \$. De cette somme, environ 57 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi des employés, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires au titre de régimes de retraite liés à la mise à pied d'employés, 13 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 \$ sont consacrés à la fermeture des installations et d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. En 2005, Loblaw a comptabilisé 51 \$ au titre des prestations d'emploi et autres coûts de sortie connexes de même qu'une dépréciation et un amortissement accéléré des immobilisations de 11 \$ conformément à ce plan.

De plus, Loblaw a regroupé plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein d'un nouveau centre de services aux magasins national et siège social à Brampton, en Ontario, et a réorganisé les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, y compris le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. Les charges constatées en 2005 comprennent 21 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et autres coûts de sortie connexes ainsi qu'une dépréciation et un amortissement accéléré des immobilisations de 3 \$. Ces activités de restructuration étaient en grande partie achevées à la fin de 2005.

En 2005, des indemnités de départ et d'autres coûts décaissés rattachés à des opérations de sortie d'environ 31 \$ ont été payés relativement à ces plans. Les charges à payer et les autres passifs liés à ces activités de restructuration se sont établis respectivement à 7 \$ et à 25 \$. De plus, une somme de 9 \$ a été inscrite dans les autres actifs, ce qui correspond aux coûts des régimes de retraite à prestations déterminées en rapport avec ces activités de restructuration.

## 4. Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales

En 2005, Loblaw a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus entre 2000 et 2002, sur lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes allant jusqu'à la fin de 2004. Par conséquent, une charge de 40 \$ a été imputée au bénéfice d'exploitation au troisième trimestre de 2005. Ce montant correspond à la meilleure estimation de ces passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance. Une tranche d'environ 15 \$ de ce montant a été payée au quatrième trimestre de 2005. Le solde du montant final à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer du montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant à payer résiduel estimatif au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle rajustera le montant à payer résiduel en conséquence.

## 5. Intérêts débiteurs et autres charges de financement

	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	404 \$	412 \$
Intérêts sur les instruments financiers dérivés (note 20)	(1)	(28)
Autres charges de financement <sup>1)</sup>	(170)	82
Intérêts nets à court terme	(25)	(7)
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(21)
Intérêts débiteurs et autres charges de financement	187 \$	438 \$

- 1) Les autres charges de financement de 2005 comprennent des produits hors caisse de 150 \$ (charges hors caisse de 101 \$ en 2004) relativement au rajustement de la juste valeur du contrat de vente à terme de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (« actions sous-jacentes de Loblaw »), conclu en 2001 et venant à échéance en 2031. La société a commencé à comptabiliser cette charge ou ces produits hors caisse de manière prospective dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement au cours du troisième trimestre de 2004 à la suite de l'application de la modification du CPN-56. Le rajustement de la juste valeur est fondé sur les fluctuations de la valeur marchande des actions sous-jacentes de Loblaw et constitue un élément hors caisse qui sera éventuellement compensé par la constatation de tout gain à la vente des actions sous-jacentes de Loblaw par Weston. Avant la modification du CPN-56, le rajustement de la juste valeur était reporté et constaté dans le bilan aux postes Autres actifs et Autres passifs. Les autres charges de financement comprennent également un bénéfice de 20 \$ (19 \$ en 2004) relativement aux produits rattachés à l'accroissement du contrat à terme déduction faite des coûts rattachés à ce contrat dans le cadre du contrat à terme de Weston.

L'intérêt net versé en 2005 s'élève à 378 \$ (397 \$ en 2004).

## 6. Acquisitions d'entreprises

### Weston Foods

Le 27 septembre 2004, Weston a acheté toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Boulangerie Gadoua Ltée (« Gadoua »), entreprise de boulangerie œuvrant au Québec (Canada) pour une contrepartie de 59 \$, comprenant une contrepartie en espèces de 46 \$, l'émission d'actions ordinaires non émises de Weston pour la somme de 6 \$ et la prise en charge d'une dette de 7 \$, sous réserve de certains rajustements.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Au cours du quatrième trimestre de 2005, Weston a terminé l'analyse de la valeur de Gadoua et comptabilisé l'équation de regroupement définitive, y compris un écart d'acquisition de 18 \$. Les résultats d'exploitation de Gadoua sont inclus dans les états financiers consolidés de la société depuis le 27 septembre 2004.

Les détails de l'équation définitive de regroupement, y compris la contrepartie totale versée et les actifs nets acquis à leur juste valeur sont résumés ci-après :

	Au 27 septembre 2004
Actif à court terme	11 \$
Immobilisations	19
Actifs incorporels	27
Passif à court terme	(8)
Dette à long terme	(7)
Impôts futurs	(8)
Actifs nets acquis	34
Écarts d'acquisition	18
	52
Moins la contrepartie hors caisse :	
Émission d'actions ordinaires de Weston	(6)
Contrepartie en espèces	46 \$

### Loblaw

Le rachat par Loblaw de ses actions ordinaires est enregistré par la société à titre d'acquisition progressive de Loblaw. En 2005, Loblaw a racheté aux fins d'annulation 226 100 de ses actions ordinaires (576 100 en 2004) pour la somme de 16 \$ (35 \$ en 2004) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), ce qui a donné lieu à un écart d'acquisition de 7 \$ (16 \$ en 2004) enregistré par la société.

Dans le cours normal de ses activités, Loblaw peut, de temps en temps, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2005, Loblaw a acquis 7 magasins franchisés (5 magasins franchisés en 2004). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés à la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend des immobilisations d'une valeur symbolique (valeur symbolique en 2004), d'autres actifs, principalement des stocks de 3 \$ (2 \$ en 2004) et des écarts d'acquisition de 3 \$ (6 \$ en 2004), pour une contrepartie en espèces de 5 \$ (6 \$ en 2004), déduction faite d'une somme de 1 \$ (2 \$ en 2004) à recevoir des magasins franchisés.

En 2004, Westfair Foods Ltd. (« Westfair »), filiale de Loblaw, a racheté ses actions de catégorie A au prix de 350 dollars l'action, pour une contrepartie en espèces de 8 \$. Cette opération a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive de Westfair, ce qui a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 8 \$ par Loblaw.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 7. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux différent du taux d'imposition de base prévu par la loi moyen pondéré fédéral et provincial canadien pour les raisons suivantes :

	2005	2004
Taux d'imposition de base prévu par la loi moyen pondéré fédéral et provincial canadien	54,2 %	35,1 %
Diminution nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfices dans les compétences fiscales dont les taux d'imposition différent des taux prévus par la loi canadienne	(3,3)	(7,5)
Montants non imposables (y compris les gains/pertes en capital et les dividendes)	(0,5)	(0,6)
Impôt des grandes sociétés	0,5	0,8
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	0,2	
Incidence de l'issue de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autre	(0,5)	(0,4)
Taux d'imposition effectif	30,6 %	27,4 %

Les soldes d'impôts futurs ont été rajustés pour tenir compte des modifications des taux d'imposition prévus par la loi dans certaines provinces du Canada en 2005, ce qui a donné lieu à l'imputation d'un montant de 3 \$ à la charge d'impôts futurs. En 2004, Loblaw a constaté une réduction de 14 \$ de la charge d'impôts en raison de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent.

Les impôts sur les bénéfices nets versés en 2005 s'élèvent à 340 \$ (441 \$ en 2004).

L'incidence sur les impôts sur les bénéfices des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2005	2004
Créditeurs et charges à payer	107 \$	149 \$
Autres passifs	156	219
Report prospectif de pertes (expirant de 2006 à 2025)	169	169
Autre	50	32
Provisions pour moins-value	(54)	(54)
Immobilisations	(337)	(320)
Écarts d'acquisition	(49)	(56)
Actifs incorporels et autre	(162)	(139)
Passifs d'impôts futurs nets	(120)\$	- \$

	2005	2004
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
À court terme	134 \$	140 \$
À long terme	89	110
<b>Passifs d'impôts futurs à long terme</b>	223	250
	(343)	(250)
Passifs d'impôts futurs nets	(120)\$	- \$

## 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies

	2005	2004
Bénéfice net provenant des activités poursuivies	716 \$	606 \$
Dividendes prescrits au titre des actions privilégiées	(39)	(27)
Bénéfice net provenant des activités poursuivies à la disposition des porteurs d'actions ordinaires	677 \$	579 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	129,0	128,9
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions) <sup>1)</sup>	0,1	0,3
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	129,1	129,2
Bénéfice net de base par action ordinaire provenant des activités poursuivies (en dollars)	5,25 \$	4,49 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)		(0,01)
Bénéfice net dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies (en dollars)	5,25 \$	4,48 \$

- 1) Le tableau suivant présente les options sur actions en cours, mais non prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies, étant donné que le prix d'exercice de ces options sur actions était supérieur au cours moyen du marché des actions ordinaires pour l'exercice :

Prix d'exercice des options	2005	2004
100,00 \$		193 000
111,02 \$	579 717	

## 9. Activités abandonnées

En décembre 2004, la direction a approuvé un plan stratégique visant la vente du reste des activités du secteur de la pêche. Les résultats d'exploitation du secteur de la pêche sont compris au poste « activités abandonnées ». En outre, les actifs et les passifs relatifs au secteur de la pêche ont été classés comme étant destinés à la vente.

En 2005, comme elle l'avait annoncé antérieurement, la société a vendu le reste des activités de pêche abandonnées. Par suite de la vente, la société recevra un produit net total de 38 \$, dont 12 \$ seront reportés sur les quatre prochains exercices et elle a inscrit une perte après impôts de 24 \$ au titre de la perte provenant d'activités abandonnées en 2005.

Après la fin de l'exercice, la société est parvenue à une entente en vue de régler une réclamation à son égard relativement à certaines allégations de fausses représentations et à des garanties découlant de la vente de l'entreprise de produits forestiers de la société en 1998, y compris des représentations liées à des questions d'ordre fiscal et à des garanties se rapportant à des années antérieures à 1998. Dans le cadre du règlement, la société n'a pas admis avoir commis d'actes répréhensibles et n'a pris en charge aucune responsabilité. La société avait antérieurement constaté une charge à l'égard de ces réclamations d'ordre fiscal au cours d'exercices précédents. L'incidence nette de ce règlement hors cour a été inscrite dans la perte découlant des activités abandonnées de 2005. Un versement de 7 \$ a été effectué au cours du premier trimestre de 2006 par suite de ce règlement hors cour.

En 2004, Weston a vendu la totalité des activités de pêche au Chili pour un produit en espèces de 20 \$, ce qui a donné lieu à une perte avant impôts de 9 \$.

En 2004, les actifs et les passifs relatifs au secteur de la pêche ont été évalués selon le prix coûtant ou la juste valeur moins les frais de vente, selon le moins élevé des deux, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation de 194 \$ (147 \$ après impôts) constatée dans les activités abandonnées.

Les résultats des activités abandonnées présentés dans les états consolidés des résultats correspondants sont les suivants :

	2005	2004
Chiffre d'affaires	79 \$	164 \$
Perte d'exploitation	4	29
Perte sur cession	28	9
Charge de dépréciation		194
Perte avant l'élément qui suit :	32	232
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	14	54
Perte découlant d'activités abandonnées	18 \$	178 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants à la fin de l'exercice s'établissaient comme suit :

	2005	2004
<b>Actifs d'exploitation à court terme destinés à la vente</b>		
Débiteurs		20 \$
Stocks		41
Frais payés d'avance et autres actifs		1
		62 \$
<b>Actifs d'exploitation à long terme destinés à la vente</b>		
Immobilisations		10 \$
Autres actifs	12 \$	1
	12 \$	11 \$
<b>Passifs d'exploitation à court terme destinés à la vente</b>		
Créditeurs et charges à payer	10 \$	22 \$

Les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités abandonnées s'établissaient comme suit :

	2005	2004
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(3)\$	(39)\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	25	7
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(2)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités abandonnées	22 \$	(34)\$

## 10. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2004) constitués d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme détenus ou gérés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de Loblaw à la Barbade. Les produits de 47 \$ (21 \$ en 2004) tirés des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

La société a constaté une perte de change non réalisée de 54 \$ (77 \$ en 2004) par suite de la conversion de ses espèces et quasi-espèces libellées en dollars américains. La portion de cette variation, qui a trait aux espèces et quasi-espèces libellées en dollars américains de Loblaw, s'élève à 31 \$ (45 \$ en 2004) et est compensée dans le bénéfice d'exploitation par le gain de change non réalisé sur les swaps de devises de Loblaw. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 168 \$ (155 \$ en 2004) découlant du taux de change relative aux swaps de devises de Loblaw est constatée dans les autres actifs au bilan. La perte de change résiduelle de 23 \$ (32 \$ en 2004) a trait à la conversion des espèces et quasi-espèces détenues par les établissements étrangers autonomes de Weston, et elle est constatée dans les capitaux propres, au poste « Écart de conversion cumulatif ».

## 11. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque PC, procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de cette fiducie ni sur ses actifs. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit lors d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie.

Au cours de 2005, des sommes à recevoir sur cartes de crédit de 225 \$ (227 \$ en 2004) ont été titrisées par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à une fiducie indépendante, donnant lieu à une perte nette nominale (un gain net nominal en 2004) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de 1 \$ (1 \$ en 2004). Des passifs de gestion s'élevant à 13 \$ (11 \$ en 2004) ont été passés en charges au cours de l'exercice et la juste valeur à la fin de l'exercice des passifs de gestion constatés se chiffre à 8 \$ (7 \$ en 2004). Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par Loblaw par une lettre de crédit de soutien correspondant à 9 % (15 % en 2004) du montant titrisé.

	2005	2004
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	1 257 \$	950 \$
Montant titrisé	(1 010)	(785)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, montant net	247 \$	165 \$
Pertes sur créances, montant net	5 \$	4 \$

La perte sur créances nette de 5 \$ (4 \$ en 2004) comprend 33 \$ (23 \$ en 2004) de pertes sur créances sur le total des sommes à recevoir sur cartes de crédit, moins des pertes sur créances de 28 \$ (19 \$ en 2004) liées aux sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit présente les hypothèses économiques clés utilisées pour calculer les droits conservés à la date de la titrisation pour les titrisations réalisées en 2005. Le tableau indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2005. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2005	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	5 \$		
Taux de paiement (mensuel)	46,0 %		
Durée de vie moyenne pondérée (en années)	0,6		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,0 %	(0,5)\$	(1,0)\$
Taux d'actualisation des flux de trésorerie résiduels (annuellement)	14,0 %	(1,6)\$	(3,1)\$

Les détails sur les rentrées de fonds tirées de la titrisation se ventilent comme suit :

	2005	2004
Produit tiré de nouvelles titrisations	225 \$	227 \$
Rentrées nettes de fonds tirées des droits conservés	106 \$	83 \$

En octobre 2005, Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante, a été constituée dans le but d'émettre des billets adossés à des sommes à recevoir sur cartes de crédit provenant de la Banque PC et dont elle assure la gestion. Postérieurement à la fin de l'exercice, Eagle a émis pour 500 \$ de billets à 5 ans, portant intérêt au taux moyen pondéré de 4,5 %, venant à échéance en 2011, en vue de financer l'achat auprès d'une fiducie indépendante de sommes à recevoir sur cartes de crédit précédemment titrisées par la Banque PC. La Banque PC continuera d'assurer la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit au nom de Eagle, mais elle ne recevra pas d'honoraires précis à cet égard, et elle a conservé des droits dans les sommes titrisées, qui correspondent au droit à des rentrées de fonds futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de Eagle ne seront pas consolidés avec ceux de Loblaw.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 12. Immobilisations

	2005			2004		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	442 \$		442 \$	378 \$		378 \$
Propriétés en cours d'aménagement	231		231	290		290
Terrains	1 718		1 718	1 623		1 623
Bâtiments	4 961	959 \$	4 002	4 443	863 \$	3 580
Matériel et agencements	5 035	2 985	2 050	4 587	2 601	1 986
Bâtiments et améliorations locatives	769	299	470	688	296	392
	<b>13 156</b>	<b>4 243</b>	<b>8 913</b>	12 009	3 760	8 249
Bâtiments et matériel loués en vertu de contrats de location-acquisition	99	96	3	98	91	7
<b>Immobilisations</b>	<b>13 255 \$</b>	<b>4 339 \$</b>	<b>8 916 \$</b>	12 107 \$	3 851 \$	8 256 \$

Des charges de dépréciation et d'amortissement accéléré des immobilisations de 7 \$ (22 \$ en 2004) ont été imputées au bénéfice d'exploitation. La plus grande partie des charges de 2004 découle du repositionnement des bannières de Loblaw en Ontario, au Canada. En outre, des charges de restructuration et d'autres charges de 35 \$ (86 \$ en 2004) ont été constatées en 2005 relativement aux plans de restructuration mis en œuvre par Weston Foods et Loblaw (voir la note 3). Les justes valeurs ont été déterminées selon le cours du marché, le cas échéant, des offres d'achat indépendantes, le cas échéant, ou les prix fixés pour des actifs semblables.

## 13. Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2005			2004		
	Weston Foods	Loblaw	Total	Weston Foods	Loblaw	Total
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 203 \$	1 754 \$	2 957 \$	1 269 \$	1 724 \$	2 993 \$
Écarts d'acquisition acquis au cours de l'exercice		14	14	21	30	51
Redressement de l'équation de regroupement <sup>1)</sup>	(3)	(41)	(44)			
Incidence de la conversion des devises	(41)		(41)	(87)		(87)
Écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 159	1 727	2 886	1 203	1 754	2 957
Marques de commerce et noms commerciaux <sup>2)</sup>	465		465	482		482
Autres actifs incorporels	16		16	17		17
<b>Écarts d'acquisition et actifs incorporels</b>	<b>1 640 \$</b>	<b>1 727 \$</b>	<b>3 367 \$</b>	1 702 \$	1 754 \$	3 456 \$

- 1) Le redressement de l'équation de regroupement de Weston Foods a trait au calcul définitif du prix d'achat de Gadoua. Le redressement de l'équation de regroupement de Loblaw a trait à l'issue de certaines questions fiscales comptabilisées antérieurement dans le cadre de l'équation de regroupement de Provigo inc.
- 2) Le solde à la fin de l'exercice 2005 tient compte de l'incidence négative de la conversion des devises de 16 \$ et d'un amortissement de 1 \$. Le solde à la fin de l'exercice 2004 comprend l'acquisition des marques de commerce et des noms commerciaux *Gadoua* de 15 \$, l'incidence négative de la charge de dépréciation des marques de commerce et des noms commerciaux *Entenmann's* de 18 \$ et l'incidence négative de la conversion des devises de 38 \$.

Les actifs incorporels de Weston Foods se composent principalement de marques de commerce et de noms commerciaux, dont 450 \$ ont une durée de vie utile indéfinie et, par conséquent, ne sont pas amortis. Les marques de commerce et les noms commerciaux *Gadoua* et les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, allant de 5 à 30 ans.

Les écarts d'acquisition au titre de Weston Foods et de Loblaw et les actifs incorporels de Weston Foods dont la durée de vie est indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel. Au cours du quatrième trimestre de 2005, la société a procédé aux tests de dépréciation annuels des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie et a déterminé que la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels n'avait pas subi de dépréciation. Au cours du quatrième trimestre de 2004, la société a procédé aux tests de dépréciation annuels des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie et a déterminé qu'une charge de dépréciation de 18 \$ devait être imputée pour les marques de commerce et les noms commerciaux *Entenmann's* (voir la note 3).

L'écart d'acquisition acquis en 2005 et 2004 comprend 7 \$ (16 \$ en 2004) lié à l'acquisition progressive de Loblaw, 3 \$ (6 \$ en 2004) se rapportant à l'acquisition de magasins franchisés par Loblaw (voir la note 6) et 4 \$ liés aux franchisés indépendants qui ont été consolidés par la société conformément aux exigences de la NOC-15 (voir la note 2). De plus, l'écart d'acquisition acquis en 2004 comprend 21 \$ relatif à l'acquisition par Weston Foods de Gadoua et un écart d'acquisition de 8 \$ pour le rachat par Westfair, filiale de Loblaw, de ses actions de catégorie A (voir la note 6).

#### 14. Autres actifs

	2005	2004
Placement dans Domtar (note 16)	220 \$	365 \$
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	313	329
Perte reportée sur la vente de contrats à terme de capitaux propres (note 20)	125	125
Actif au titre des prestations constituées (note 15)	183	126
Sommes à recevoir au titre de swaps de devises non réalisées (notes 10 et 20)	168	155
Sommes à recevoir au titre d'instruments dérivés de capitaux propres non réalisées (note 20)	99	120
Frais reportés et autres	213	171
<b>Autres actifs</b>	<b>1 321 \$</b>	<b>1 391 \$</b>

#### 15. Avantages sociaux futurs

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, qui comprennent des régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes complémentaires par capitalisation partielle offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Certaines des obligations de la société relatives à ces régimes complémentaires de retraite sont garanties par une lettre de crédit de soutien fournie par une grande banque canadienne. Ses régimes de retraite à prestations déterminées sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et un régime d'assurance invalidité de longue durée couvrant certains de ses employés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes par capitalisation partielle essentiellement non contributifs qui prévoient des prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux employés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont offerts aux employés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'assurance-maladie à la retraite proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2003 pour tous les régimes, sauf pour trois régimes à l'égard desquels elles ont été établies au 31 décembre 2004. La société est tenue de présenter des évaluations de capitalisation canadiennes au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, les prochaines évaluations de capitalisation sont requises au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007. Les plus récentes évaluations de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées américains ont été établies au 1<sup>er</sup> janvier 2005. La société est tenue de présenter des évaluations de capitalisation américaines au moins une fois par année, par conséquent, les prochaines évaluations de capitalisation sont requises au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le total des paiements au comptant versés par la société en 2005, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, aux régimes d'assurance invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et autres régimes par capitalisation partielle, s'élève à 240 \$ (219 \$ en 2004).

Le montant total estimatif des cotisations versées, en 2006, aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation et au régime d'assurance invalidité de longue durée par capitalisation s'établit à 120 \$ et il pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées. En outre, la société prévoit verser, en 2006, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations directes aux prestataires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et des autres régimes par capitalisation partielle.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2005			2004		
	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>	Total	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>	Total
<b>Actifs des régimes</b>						
Juste valeur au début de l'exercice	1 319 \$	39 \$	1 358 \$	1 224 \$	35 \$	1 259 \$
Rendement réel des actifs des régimes	152	2	154	118	1	119
Cotisations de l'employeur	107	25	132	89	23	112
Cotisations volontaires des employés	4		4	4		4
Prestations versées	(91)	(21)	(112)	(91)	(20)	(111)
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	(11)		(11)	(25)		(25)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 480 \$	45 \$	1 525 \$	1 319 \$	39 \$	1 358 \$
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>						
Solde au début de l'exercice	1 571 \$	308 \$	1 879 \$	1 509 \$	333 \$	1 842 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	59	9	68	56	9	65
Intérêts débiteurs	98	18	116	95	20	115
Prestations versées	(91)	(21)	(112)	(91)	(20)	(111)
Perte actuarielle (gain actuariel)	214	81	295	33	(7)	26
Modifications des régimes/coûts des services passés	1	2	3		(11)	(11)
Prestations contractuelles de cessation d'emploi <sup>2)</sup>	9		9			
Gain de compressions <sup>3)</sup>	(6)	(15)	(21)			
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	(15)	(5)	(20)	(31)	(16)	(47)
Solde à la fin de l'exercice	1 840 \$	377 \$	2 217 \$	1 571 \$	308 \$	1 879 \$
<b>Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes</b>	<b>(360)\$</b>	<b>(332)\$</b>	<b>(692)\$</b>	<b>(252)\$</b>	<b>(269)\$</b>	<b>(521)\$</b>
Coût non amorti des modifications des régimes/coûts des services passés	7	(41)	(34)	10	(49)	(39)
Perte actuarielle nette non amortie	433	179	612	283	119	402
Actif (passif) net au titre des prestations	80 \$	(194)\$	(114)\$	41 \$	(199)\$	(158)\$
<b>Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :</b>						
Autres actifs (note 14)	145 \$	38 \$	183 \$	98 \$	28 \$	126 \$
Autres passifs (note 17)	(65)	(232)	(297)	(57)	(227)	(284)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	80 \$	(194)\$	(114)\$	41 \$	(199)\$	(158)\$

- 1) Les autres régimes de retraite comprennent les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les prestations d'assurance invalidité de longue durée.
- 2) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi découlent du plan de restructuration du réseau d'approvisionnement de Loblaw à l'échelle nationale et elles ont été comptabilisées dans le poste Charges de restructuration et autres charges (voir la note 3).
- 3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le plan de restructuration des activités de biscuits de Weston Foods aux États-Unis, le plan de restructuration des activités du réseau d'approvisionnement de Loblaw à l'échelle nationale et le plan d'abandon de certaines chaînes de production de pains de Weston Foods aux États-Unis, ont eu une incidence, ont été réévalués le 1<sup>er</sup> mars 2005, le 31 mars 2005 et le 1<sup>er</sup> août 2005, respectivement. Les coûts relatifs à ces régimes, postérieurs à ces dates, ont été établis selon des taux d'actualisation de 5,75 %, 5,75 % et 5,50 %, respectivement. La plupart des gains de compression qui en ont découlé ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes. Une perte de compression nette de 2 \$ pour ce qui est des régimes de retraite à prestations déterminées et un gain de compression net de 2 \$ en ce qui a trait aux autres régimes ont été inscrits dans les charges de restructuration et autres charges (voir la note 3).

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs du régime	1 480 \$		1 253 \$	
Obligations au titre des prestations constituées	1 840	333 \$	1 506	274 \$
Déficit	360 \$	333 \$	253 \$	274 \$

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations constituées de la société à la date d'évaluation du 30 septembre et le coût net au titre des régimes à prestations déterminées de l'exercice était la suivante :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>				
Taux d'actualisation	5,3 %	5,3 %	6,2 %	6,1 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
<b>Coût net au titre des régimes à prestations déterminées</b>				
Taux d'actualisation <sup>1)</sup>	6,2 %	6,1 %	6,3 %	6,1 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,5 %	8,0 %	4,5 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

- 1) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le plan de restructuration des activités de biscuits de Weston Foods aux États-Unis, le plan de restructuration des activités du réseau d'approvisionnement de Loblaw à l'échelle nationale et le plan d'abandon de certaines chaînes de production de pains de Weston Foods aux États-Unis, ont eu une incidence, ont été réévalués le 1<sup>er</sup> mars 2005, le 31 mars 2005 et le 1<sup>er</sup> août 2005, respectivement. Les coûts relatifs à ces régimes, postérieurs à ces dates, ont été établis selon des taux d'actualisation de 5,75 %, 5,75 % et 5,50 %, respectivement. La plupart des gains de compression qui en ont découlé ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes. Une perte de compression nette de 2 \$ pour ce qui est des régimes de retraite à prestations déterminées et un gain de compression net de 2 \$ en ce qui a trait aux autres régimes ont été inscrits dans les charges de restructuration et autres charges (voir la note 3).

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé de la société, principalement les coûts des médicaments et d'autres frais médicaux, est évalué à 10,0 % (9,0 % en 2004) et est censé diminuer graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2013 (en 2004, évalué à 5,0 % d'ici 2008) et demeurer à ce niveau par la suite.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 30 septembre, les actifs des régimes de retraite détenus en fiducie étaient constitués des catégories d'actifs suivantes :

Catégorie d'actif	2005		2004	
	Pourcentage des actifs des régimes		Pourcentage des actifs des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Titres de participation	64 %		64 %	
Titres de créance	34 %	99 %	34 %	95 %
Espèces et quasi-espèces	2 %	1 %	2 %	5 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les actifs des régimes de retraite comprennent des actions émises par Weston et par Loblaw, d'une juste valeur de 5 \$ et de néant \$, respectivement (5 \$ et néant \$ en 2004, respectivement), au 30 septembre. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par Weston ou Loblaw.

Le coût total net relatif aux régimes de retraite et aux régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice,				
déduction faite de la cotisation des employés	55 \$	9 \$	52 \$	9 \$
Intérêts débiteurs au titre des obligations des régimes	98	18	95	20
Rendement réel des actifs des régimes	(152)	(2)	(118)	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel)	214	81	33	(7)
Modifications des régimes/coût des services passés	1	2		(11)
Prestations contractuelles de cessation d'emploi <sup>1)</sup>	9			
Perte (gain) de compression <sup>2)</sup>	2	(2)		
Coûts des prestations de retraite, avant le rajustement visant à constater la nature à long terme des coûts des prestations futures	227	106	62	10
Différence entre les coûts engagés durant l'exercice et les coûts constatés pour l'exercice, relativement :				
au rendement des actifs des régimes	44		20	
(à la perte actuarielle) au gain actuariel	(204)	(74)	(22)	6
aux modifications des régimes/aux coût des services passés		(5)	2	6
Coût net au titre des régimes à prestations déterminées	67	27	62	22
Coût au titre des régimes à cotisations déterminées	23		24	
Coût au titre des régimes de retraite interentreprises	85		83	
Coût net des régimes	175 \$	27 \$	169 \$	22 \$
<b>Comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme suit :</b>				
Coût au titre des régimes de retraite et des autres régimes imputé au bénéfice d'exploitation	164 \$	29 \$	169 \$	22 \$
Charges de restructuration et autres charges (notes 1 et 2)	11	(2)		
Coût net des régimes de retraite	175 \$	27 \$	169 \$	22 \$

- 1) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi découlent du plan de restructuration du réseau d'approvisionnement de Loblaw à l'échelle nationale et elles ont été comptabilisées dans le poste Charges de restructuration et autres charges (voir la note 3).
- 2) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le plan de restructuration des activités de biscuits de Weston Foods aux États-Unis, le plan de restructuration des activités du réseau d'approvisionnement de Loblaw à l'échelle nationale et le plan d'abandon de certaines chaînes de production de pains de Weston Foods aux États-Unis, ont eu une incidence, ont été réévalués le 1<sup>er</sup> mars 2005, le 31 mars 2005 et le 1<sup>er</sup> août 2005, respectivement. Les coûts relatifs à ces régimes, postérieurs à ces dates, ont été établis selon des taux d'actualisation de 5,75 %, 5,75 % et 5,50 %, respectivement. La plupart des gains de compression qui en ont découlé ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes. Une perte de compression nette de 2 \$ pour ce qui est des régimes de retraite à prestations déterminées et un gain de compression net de 2 \$ en ce qui a trait aux autres régimes ont été inscrits dans les charges de restructuration et autres charges (voir la note 3).

### Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2005 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes à prestations déterminées et autres régimes. Le tableau présente l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux d'augmentation du coût des soins de santé prévus par ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes à prestations déterminées <sup>1)</sup>	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes à prestations déterminées <sup>1)</sup>
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		8,0 %		5,5 %
Incidence : 1 % d'augmentation	s.o.	(12)\$	s.o.	- \$
1 % de diminution	s.o.	12 \$	s.o.	- \$
Taux d'actualisation	5,3 %	6,2 %	5,3 %	6,1 %
Incidence : 1 % d'augmentation	(248)\$	(14)\$	(46)\$	(2)\$
1 % de diminution	288 \$	14 \$	53 \$	5 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé <sup>2)</sup>			10,0 %	9,0 %
Incidence : 1 % d'augmentation	s.o.	s.o.	41 \$	4 \$
1 % de diminution	s.o.	s.o.	(42)\$	(5)\$

s.o. – Sans objet

- 1) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé n'a trait qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 2) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2013 en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et jusqu'à 5,0 % d'ici 2008 en ce qui a trait au coût des régimes pour demeurer à ce niveau par la suite.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 16. Dette à long terme

	2005	2004
<b>George Weston limitée</b>		
Débitures		
Série B, taux courant 3,75 %, encaissables sur demande <sup>9)</sup>	138 \$	102 \$
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 <sup>9)</sup>	466	466
Débitures échangeables, 3,00 %, échéant en 2023, remboursables au gré de la société en 2005 <sup>10)</sup>		
Valeur comptable	143	503
Montant reporté	82	(130)
Billets		
5,25 %, échéant en 2006	200	200
5,90 %, échéant en 2009	250	250
6,45 %, échéant en 2011	300	300
5,05 %, échéant en 2014	200	200
12,70 %, échéant en 2030		
Capital	150	150
Incidence du rachat du coupon	(123)	(120)
7,10 %, échéant en 2032	150	150
6,69 %, échéant en 2033	100	100
Autres éléments, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,29 %, échéant de 2006 à 2033	1	6
<b>Les Compagnies Loblaw limitée</b>		
Billets		
6,95 %, échéant en 2005 <sup>11)</sup>		200
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(26)	(18)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036 <sup>11)</sup>	300	
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 7,21 %, échéant de 2006 à 2043	33	43
<b>Provigo Inc.</b>		
Débitures		
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006	125	125
Autre <sup>12)</sup>	1	5
Prêts exigibles des EDDV <sup>13)</sup>	126	
Total de la dette à long terme	6 412	6 328
Moins – tranche échéant à moins de un an	(361)	(222)
– tranche encaissable sur demande	(138)	(102)
	5 913 \$	6 004 \$

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices, selon l'échéance, à l'exception des débetures échangeables et des montants encaissables sur demande, est le suivant : 361 \$ en 2006, 24 \$ en 2007, 407 \$ en 2008, 390 \$ en 2009 et 314 \$ en 2010.

i) En 2005, Weston a émis 36 \$ (35 \$ en 2004) de débetures série B à un taux d'intérêt moyen pondéré courant de 3,75 %, encaissables sur demande. Les débetures séries A, 7,00 % et B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

ii) En 1998, Weston a vendu son entreprise de produits forestiers à Domtar pour un produit de 803 \$ se composant de 435 \$ en espèces et de 368 \$ en actions ordinaires de Domtar. Le placement en actions ordinaires de Domtar est compris dans les autres actifs. Weston a par la suite émis 375 \$ de débetures échangeables 3 % (« débetures »), échéant le 30 juin 2023. Chaque tranche de mille dollars du capital des débetures est échangeable au gré du porteur contre 95,2381 actions ordinaires de Domtar. Les débetures sont rachetables au gré de Weston après le 30 juin 2005. À la réception de l'avis de rachat par Weston ou dans les 30 jours qui précèdent la date d'échéance, le porteur peut échanger chaque tranche de mille dollars du capital contre 95,2381 actions ordinaires de Domtar plus les intérêts courus payables en espèces.

Au moment de l'échange ou du rachat de ces débetures, Weston peut s'acquitter de son obligation en remettant un montant en espèces équivalant au cours du marché des actions ordinaires de Domtar à ce moment, les actions ordinaires de Domtar, ou une combinaison des deux. À l'échéance, Weston peut, à son gré, remettre un montant en espèces, les actions ordinaires de Domtar, ou une combinaison des deux, équivalant à 95,2381 actions ordinaires de Domtar pour chaque tranche de 1 000 \$ de montant en capital de ces débetures. En 2005, 148 \$ des débetures échangeables 3 % ont été échangés contre des actions ordinaires de Domtar. Une diminution correspondante du placement dans Domtar a été inscrite.

La valeur comptable de ces débetures est fondée sur leur cours à la date de clôture de l'exercice. Par suite de l'émission de ces débetures par Weston, le placement dans Domtar est couvert, de sorte que l'écart entre la valeur comptable et le montant initial des débetures émises est constaté en tant que montant reporté jusqu'à l'échange, le rachat ou l'échéance. Aucun redressement correspondant de la valeur du placement n'est effectué.

iii) En 2005, Loblaw a émis 300 \$ de BMT, portant intérêt à 5,90 % et échéant en 2036, et les 200 \$ de BMT, à 6,95 %, de Loblaw arrivés à échéance ont été remboursés.

iv) Une somme autre de 1 \$ (5 \$ en 2004) représente la portion non amortie du redressement de la juste valeur des débetures de Provigo inc. Ce redressement a été comptabilisé dans le cadre de l'équation de regroupement de Provigo et calculé à l'aide de l'écart de crédit moyen, applicable, à ce moment-là, à la durée de vie résiduelle des débetures de Provigo inc. Le redressement est amorti sur la période à courir jusqu'à l'échéance des débetures de Provigo inc.

v) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 31 décembre 2005 comprend les prêts exigibles de 126 \$ des EDDV consolidées par la société, dont 23 \$ sont exigibles en deçà de un an. Les prêts exigibles représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles de Loblaw par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie de leurs stocks et des immobilisations, principalement du mobilier et des agencements. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de 7 ans jusqu'à l'échéance, sont remboursables à vue selon certaines circonstances préétablies et sont garantis en vertu d'un contrat de garantie générale conclu par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des bailleurs de fonds tiers de billets à court terme adossés à des créances.

Comme il en est fait mention à la note 22, une importante banque canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante, qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. Loblaw a accepté de rembourser à la banque émettrice tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à Loblaw et prélever des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de crédit de soutien.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 17. Autres passifs

	2005	2004
Passif au titre des prestations constituées (note 15)	297 \$	284 \$
Passif au titre des assurances	96	111
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	20	21
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	16	
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	25	
Passif au titre de la rémunération à base d'actions	16	92
Passif au titre des instruments dérivés de capitaux propres non réalisé (note 20)	28	118
Autre	82	91
<b>Autres passifs</b>	<b>580 \$</b>	<b>717 \$</b>

## 18. Capital-actions

	2005	2004
Capital-actions ordinaires	131 \$	126 \$
Actions privilégiées, série I	228	228
Actions privilégiées, série II	260	260
Actions privilégiées, série III	196	
Actions privilégiées, série IV	197	
<b>Capital-actions</b>	<b>1 012 \$</b>	<b>614 \$</b>

### Capital-actions ordinaires (autorisé – nombre illimité)

Les modifications dans les actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2005		2004	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires
Émises et en circulation au début de l'exercice	128 913 579	126 \$	129 433 442	120 \$
Émises sur le capital autorisé <sup>1)</sup>	124 647	5	67 337	7
Rachetées aux fins d'annulation			(587 200)	(1)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	129 038 226	131 \$	128 913 579	126 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	129 027 722		128 915 636	

1) En 2005, le capital-actions comprend une somme de 5 \$ (1 \$ en 2004) pour l'exercice d'options sur actions (voir la note 19). En 2004, le capital-actions comprend une somme de 6 \$ en contrepartie de l'acquisition de Gadoua (voir la note 6).

### Actions privilégiées, série I (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Weston a 9,4 millions d'actions privilégiées, série I, 5,80 % en circulation, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,45 \$ par action, par année. Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 15 décembre 2006, au prix de 26,00 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2007, au prix de 25,75 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2008, au prix de 25,50 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2009, au prix de 25,25 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2010, au prix de 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison d'une action contre une autre action à la date établie par Weston.

**Actions privilégiées, série II (autorisées – nombre illimité) (en dollars)**

Weston a 10,6 millions d'actions privilégiées, série II, 5,15 %, en circulation, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,2875 \$ par action, par année. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, ces actions privilégiées en circulation sont convertibles, au gré du porteur, en un nombre d'actions ordinaires de Weston déterminé en divisant 25,00 \$, par 2,00 \$ ou 95 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston à la date de leur conversion, selon le plus élevé des deux occurrences. En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison d'une action contre une autre action à la date établie par Weston.

**Actions privilégiées, série III (autorisées – nombre illimité) (en dollars)**

En 2005, Weston a émis 8,0 millions d'actions privilégiées, série III, 5,20 %, à raison de 25,00 \$ l'action pour un produit net de 194 millions de dollars, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,30 \$ par action, par année. En outre, le capital-actions comprend une économie d'impôts futurs de 2 millions de dollars découlant de la déductibilité des frais d'émission. Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, au prix de 26,00 \$ l'action

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, au prix de 25,75 \$ l'action

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, au prix de 25,50 \$ l'action

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, au prix de 25,25 \$ l'action

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, au prix de 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison d'une action contre une autre action à la date établie par Weston.

**Actions privilégiées, série IV (autorisées – nombre illimité) (en dollars)**

En 2005, Weston a émis 8,0 millions d'actions privilégiées, série IV, 5,20 %, à 25,00 \$ l'action pour un produit net de 195 millions de dollars, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,30 \$ par action, par année. En outre, le capital-actions comprend une économie d'impôts futurs de 2 millions de dollars découlant de la déductibilité des frais d'émission. Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, au prix de 26,00 \$ l'action

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, au prix de 25,75 \$ l'action

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, au prix de 25,50 \$ l'action

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, au prix de 25,25 \$ l'action

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, au prix de 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison d'une action contre une autre action à la date établie par Weston.

**OPRCNA (en dollars)**

En 2004, Weston a racheté pour annulation 587 200 de ses actions ordinaires en contrepartie de 59 millions de dollars. En outre, Weston a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou d'avoir recours à des instruments dérivés de capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, Weston peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date de leur rachat.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 19. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf dans le tableau)

La société maintient cinq types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

### Régime d'options sur actions

Weston maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, Weston peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum d'environ sept millions de ses actions ordinaires, tel qu'il a été approuvé par les actionnaires de la société; toutefois, Weston a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions peut être exercée pour une action ordinaire de Weston au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix de l'option établi.

En 2005, Weston a attribué 401 668 options sur actions à 106 employés, en vertu de son régime actuel d'options sur actions, qui prévoit le règlement en actions ou à la plus-value d'actions en espèces au gré de l'employé, au prix d'exercice moyen pondéré de 109,884 \$ l'action ordinaire.

En 2005, Weston a attribué à 19 employés 213 994 options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 111,02 \$ l'action ordinaire, options qui seront réglées par l'émission d'actions ordinaires. La juste valeur estimative moyenne pondérée à la date d'attribution, qui s'établit à 3 millions de dollars, a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes : taux de rendement moyen pondéré prévu de l'action de 1,3 % par année, taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 3,1 %, volatilité prévue moyenne pondérée du cours de l'action ordinaire de 17,1 % et durée moyenne pondérée prévue des options de 3 ans.

En outre, en 2005, Weston a attribué à 1 employé 70 000 options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 95,88 \$ l'action ordinaire, options qui seront réglées par l'émission d'action ordinaires. La juste valeur estimative moyenne pondérée à la date d'attribution, qui s'établit à 1 million de dollars, a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes : taux de rendement moyen pondéré prévu de l'action de 1,5 % par année, taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 3,7 %, volatilité prévue moyenne pondérée du cours de l'action ordinaire de 16,5 % et durée moyenne pondérée prévue des options de 3 ans.

En 2005, Weston a émis 124 647 (8 604 en 2004) actions ordinaires, à l'exercice d'options sur actions, pour une contrepartie en espèces de 5 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2004), opération pour laquelle elle avait constaté un passif nominal au titre de la rémunération à base d'actions. En outre, la plus-value des actions de 11 millions de dollars (12 millions de dollars en 2004) a été payée à l'exercice de 224 638 (238 627 en 2004) options sur actions et 31 957 (24 091 en 2004) options sur actions ont été perdues par défaut ou annulées en 2005.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum d'environ 20,4 millions de ses actions ordinaires, tel qu'il a été approuvé par les actionnaires de la société; toutefois, Loblaw a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attribution d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Loblaw le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions peut être exercée pour une action ordinaire de Loblaw au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix de l'option établi.

En 2005, Loblaw a attribué 2 247 627 (45 000 en 2004) options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 69,729 \$ (65,453 \$ en 2004) l'action ordinaire en vertu de son régime actuel d'options sur actions, qui prévoit le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces, au gré de l'employé.

En 2005, Loblaw a émis 25 000 (3 000 en 2004) actions ordinaires, à l'exercice d'options sur actions, pour une contrepartie en espèces de 0,9 million de dollars (0,1 million de dollars en 2004), opération pour laquelle elle avait constaté un passif de 1 million de dollars (montant nominal en 2004) au titre de la rémunération à base d'actions. En outre, la plus-value des actions de 41 millions de dollars (33 millions de dollars en 2004) a été versée à l'exercice de 1 135 221 (985 395 en 2004) options sur actions et 147 942 (97 673 en 2004) options sur actions de Loblaw ont été perdues par défaut ou annulées en 2005.

Après la fin de l'exercice 2005, Loblaw a attribué à 1 employé 48 742 options sur actions aux termes de son régime actuel d'options sur actions, régime qui permet le règlement en actions ou en un montant en espèces correspondant à la plus-value des actions, au gré de l'employé. Le prix d'exercice de ces options est de 54,71 \$ par action ordinaire.

### Régime de droits à la plus-value d'actions

Weston maintient un régime de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains de ses cadres aux États-Unis. Les droits à la plus-value d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Au moment de l'exercice de ces droits, les employés recevront en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix établi des droits.

En 2005, Weston a attribué à 86 employés, en vertu de son régime actuel de droits à la plus-value d'actions, 174 108 droits à la plus-value d'actions, dont le règlement sera effectué en espèces, à un prix d'exercice de 111,02 \$ l'action ordinaire.

En 2005, un montant nominal a été versé à l'exercice de 19 400 droits à la plus-value d'actions (10 800 en 2004) et 7 000 (32 800 en 2004) ont été perdus par défaut ou annulés.

### Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles

En 2005, Weston et Loblaw ont adopté un régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles pour certains cadres supérieurs. En vertu de ce régime, les participants ont droit à un paiement en espèces à la fin de chaque période de performance, laquelle est d'une durée maximale de trois ans suivant la date d'attribution. Le montant du paiement aux termes des unités d'actions temporairement inaccessibles correspond au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Weston ou de Loblaw pour une période prescrite précédant immédiatement la période de performance pour les unités d'actions temporairement inaccessibles, multiplié par le nombre d'unités d'actions temporairement inaccessibles détenues par l'employé.

Au cours de l'exercice 2005, Weston a attribué à 185 employés 160 958 unités d'actions temporairement inaccessibles et 1 057 unités d'actions temporairement inaccessibles ont été annulées. En outre, en 2005, Loblaw a attribué à 236 employés 393 335 unités d'actions temporairement inaccessibles et 10 151 unités d'actions temporairement inaccessibles ont été perdues par défaut ou annulées. À la fin de l'exercice, un total de 159 901 unités d'actions temporairement inaccessibles de Weston et de 383 184 unités d'actions temporairement inaccessibles de Loblaw étaient en circulation.

Après la fin de l'exercice 2005, Weston a attribué à 99 employés 143 049 unités d'actions temporairement inaccessibles et Loblaw a attribué à 231 employés 644 712 unités d'actions temporairement inaccessibles.

### Régime d'unités d'actions différées

Des membres indépendants du Conseil d'administration de Weston et de celui de Loblaw peuvent choisir annuellement de recevoir la totalité ou une partie de leurs avances sur salaire et de leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours du marché des actions ordinaires de Weston ou de Loblaw au moment où les avances sur salaire ou les honoraires annuels de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront achetées sur le marché libre au nom de l'administrateur. À la fin de l'exercice, Weston avait 21 609 (17 176 en 2004) et Loblaw avait 36 666 (30 908 en 2004) unités d'actions différées en circulation. La variation d'un exercice sur l'autre de l'obligation au titre des unités d'actions différées a été négligeable (3 millions de dollars en 2004) et elle a été imputée au bénéfice d'exploitation.

### Régimes d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE »)

Weston et Loblaw maintiennent, à l'intention de leurs employés, des RAE qui leur permettent d'acquérir des actions ordinaires de Weston et de Loblaw par le biais de retenues salariales régulières pouvant aller jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains habituels bruts. Weston et Loblaw versent aux régimes une cotisation supplémentaire équivalente à 25 % (15 % en 2004) de la cotisation de chaque employé. Les RAE sont gérés par une fiducie qui achète, au nom des employés, les actions ordinaires de Weston et de Loblaw sur le marché libre. Un coût de la rémunération de 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2004) a été imputé au bénéfice d'exploitation à l'égard de ces régimes.

Sommaire du coût des régimes de rémunération à base d'actions et des régimes d'unités d'actions temporairement inaccessibles compris dans le bénéfice d'exploitation :

(en millions de dollars)	2005	2004
(Produits) charges se rapportant aux régimes d'options sur actions et aux régimes des droits à la plus-value d'actions	(46)\$	31 \$
(Gain) perte découlant d'instruments dérivés de capitaux propres	108	(34)
Charge liée au régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles	10	
Coût net de la rémunération à base d'actions	72 \$	(3)\$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les opérations visant les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions se résument comme suit :

	2005		2004	
	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options/droits en cours au début de l'exercice	1 679 172	82,687 \$	2 005 094	79,158 \$
Attribué(e)s	859 770	109,257 \$		
Exercé(e)s	(368 685)	56,531 \$	(258 031)	52,560 \$
Perdu(e)s par défaut/annulé(e)s	(38 957)	96,136 \$	(67 891)	92,968 \$
Options/droits en cours à la fin de l'exercice <sup>1)</sup>	2 131 300	97,684 \$	1 679 172	82,687 \$
Options/droits pouvant être exercé(e)s à la fin de l'exercice	615 055	85,593 \$	598 262	72,250 \$

1) Les options/droits en cours représentaient environ 1,7 % (1,4 % en 2004) des actions ordinaires émises et en circulation de la société, ce qui correspondait à la directive de 5 % de la société.

La situation des options sur actions et des droits à la plus-value d'actions en cours se résume comme suit :

	2005				
	Options/droits en cours			Options/droits pouvant être exercé(e)s	
	Nombre d'options/ droits en cours	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options/droits pouvant être exercé(e)s	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
49,700 \$ – 78,850 \$	203 660	1	62,475 \$	178 295	60,145 \$
93,350 \$ – 111,020 \$	1 927 640	5	101,404 \$	436 760	95,981 \$

## 20. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de Weston et de Loblaw se résument comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2005 Total	2004 Total
	2006	2007	2008	2009	2010	Par la suite		
Swaps de devises	11 \$	76 \$	140 \$	31 \$	174 \$	604 \$	1 036 \$	1 114 \$
Montant (reçu) payé au titre de swaps de taux d'intérêt	(43)\$		240 \$	140 \$	50 \$	50 \$	437 \$	798 \$
Instruments dérivés de capitaux propres			92 \$		199 \$	733 \$	1 024 \$	983 \$
Contrat à terme d'électricité								16 \$

### Swaps de devises

Loblaw a eu recours à des swaps de devises qui visaient à échanger un montant de 1,0 milliard de dollars canadiens (1,1 milliard de dollars CA en 2004) contre un montant en dollars américains, venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des redressements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice, des sommes à recevoir cumulatives et non réalisées découlant des taux de change de 168 \$ (155 \$ en 2004) ont été comptabilisées dans les autres actifs.

### Swaps de taux d'intérêt

En 2004, Weston a conclu des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 200 \$ venant à échéance en 2014. Ces swaps de taux d'intérêt ont été désignés comme couverture de la juste valeur des 200 \$ de BMT, portant intérêt à 5,05 % et échéant en 2014. Aux termes des swaps de taux d'intérêt, Weston a reçu un taux d'intérêt fixe de 4,8 % et payé un taux d'intérêt variable. En 2005, Weston a résilié ces swaps de taux d'intérêt. Le gain réalisé de 5 \$ à la résiliation de ces swaps sera reporté et comptabilisé sur la durée résiduelle de la couverture initiale dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement.

Les swaps de taux d'intérêt conclus par Weston visant à convertir un montant nominal net de 75 \$ de sa dette à taux fixe de 6,7 % en une dette à taux variable sont venus à échéance en 2004.

Loblaw a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir une partie des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Loblaw a recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal net de 437 \$ (598 \$ en 2004) de ses placements à taux variable en placements à taux fixe de 4,76 % (5,80 % en 2004), venant à échéance d'ici 2013.

### Swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres (en dollars)

En 2005, Weston avait des swaps sur actions cumulatifs en cours visant 1 686 700 (1 686 700 en 2004) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 103,17 \$ (103,17 \$ en 2004). En 2005, Loblaw avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs en cours visant 4,8 millions (4,8 millions en 2004) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 50,02 \$ (49,25 \$ en 2004), y compris 5,15 \$ (4,38 \$ en 2004) par action ordinaire d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui ont été comptabilisés dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies et qui seront versés à la résiliation. Ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres prévoient plusieurs méthodes de règlement, y compris en espèces. Leur valeur varie selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes et ils compensent partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions de Weston et de Loblaw. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions de la société par les instruments dérivés sur actions est efficace dans la mesure où le cours de l'action ordinaire de Weston et de Loblaw excède le prix d'exercice des options sur actions connexes attribuées aux employés. Le montant du coût net de la rémunération à base d'actions inscrit dans le bénéfice d'exploitation est largement tributaire de la proportion du nombre d'options sur actions et d'unités d'actions temporairement inaccessibles non exercées et dont les droits sont acquis par rapport au nombre d'actions ordinaires sous-jacentes sur les instruments dérivés de capitaux propres et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. La société a inclus une perte sur le cours des actions non réalisée de 28 millions de dollars dans les autres passifs (un gain de 11 millions de dollars dans les autres actifs en 2004) relativement à ces swaps et elle a inclus un gain sur le cours des actions non réalisé dans les autres actifs de 30 millions de dollars (109 millions de dollars en 2004) relativement à ces contrats à terme.

En 2001, Weston a conclu un contrat de vente à terme de capitaux propres visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au prix initial à terme de 48,50 \$ l'action de Loblaw, prix qui a augmenté au 31 décembre 2005 pour s'établir à 63,50 \$ (59,70 \$ en 2004) l'action ordinaire de Loblaw. Ce contrat arrive à échéance en 2031 et sera réglé en espèces comme suit : Weston recevra le prix à terme et paiera le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw à l'échéance. L'obligation de Weston en vertu de ce contrat est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Weston a conclu ce contrat pour compenser partiellement tout risque de remboursement lié à ses débentures, série A, 7,00 % et série B. De plus, le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw excède l'obligation de Weston en vertu de ce contrat et une partie du produit tiré d'une vente future de ces actions pourra servir à satisfaire l'obligation en vertu de ce contrat au moment de sa résiliation ou de son échéance. Par conséquent, une comptabilité de couverture a été appliquée dès le début de cette entente jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2004.

Depuis le troisième trimestre de 2004, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée au contrat de vente à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, en raison de la modification apportée au CPN-56 en mars 2004. Le CPN-56 a été modifié pour se conformer aux dispositions de la NOC-13 qui traite des éléments auxquels ne peut s'appliquer la comptabilité de couverture, en annulant la possibilité d'utiliser la comptabilité de couverture si le placement d'une entité dans les actions sous-jacentes est consolidé ou est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. La date d'application pour cesser la comptabilité de couverture décrite est le premier exercice commençant après le 1<sup>er</sup> juillet 2004. En raison de l'adoption de cette modification du CPN-56, Weston est tenue de constater une charge ou des produits hors caisse, qui sont compris dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement consolidés, ce qui représente le rajustement de la juste valeur du contrat de vente à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, à partir du début du troisième trimestre de 2004. Le rajustement de la juste valeur est fondé sur les fluctuations du cours des actions sous-jacentes de Loblaw et constitue un élément hors caisse qui sera éventuellement compensé par la constatation de tout gain à la cession des 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw par Weston. Avant la modification du CPN-56, le rajustement de la juste valeur était reporté et constaté dans le bilan consolidé dans les autres actifs et les autres passifs. Conformément aux dispositions transitoires, le rajustement de la juste valeur hors caisse à la date d'entrée en vigueur de la modification du CPN-56 s'établit à 125 millions de dollars et demeurera reporté dans les autres actifs au bilan consolidé et sera constaté dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies à l'échéance ou à la résiliation du contrat de vente à terme de capitaux propres. À la fin de l'exercice, en vertu de ce contrat, Weston avait inscrit une somme à recevoir de 69 millions de dollars qui a été incluse dans les autres actifs (obligation de 118 millions de dollars incluse dans les autres passifs en 2004).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Contrat à terme d'électricité

La société a conclu un contrat à terme d'électricité afin de réduire la volatilité des prix de l'électricité et de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société en Ontario (Canada) à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001. Ce contrat à terme d'électricité était d'une durée initiale de trois ans et a expiré en mai 2005.

## Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si les accords d'instruments étaient résiliés à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier a été estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur du marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

- La juste valeur des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets commerciaux, des créditeurs et charges à payer et des emprunts bancaires à court terme se rapprochait de leur valeur comptable, étant donné leur échéance à court terme.
- L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.
- L'estimation de la juste valeur des débiteurs échangeables se fondait sur leur cours à la date de clôture de l'exercice.
- L'estimation de la juste valeur des swaps de devises se fondait sur les cours au comptant et les taux d'intérêt à terme et se rapprochait de leur valeur comptable.
- L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets des swaps, calculée en fonction du taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.
- L'estimation de la juste valeur des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres a été calculée en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de Weston et de Loblaw aux termes des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours des actions ordinaires et le prix moyen à terme des swaps sur actions et des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.
- En 2004, la juste valeur du contrat à terme d'électricité a été fournie par une contrepartie et se fondait sur les prix futurs prévus de l'électricité.

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif de la dette à long terme	6 412 \$	7 149 \$	6 328 \$	7 100 \$
Passif de la dette à long terme (compte non tenu des débiteurs échangeables)	6 187 \$	7 006 \$	5 955 \$	6 596 \$
Actif (passif) net des swaps de taux d'intérêt		(11)\$	(2)\$	9 \$
Actif net des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres	71 \$	71 \$	2 \$	2 \$
Actif net du contrat à terme d'électricité				3 \$

## Risque de contrepartie

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments financiers dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations sur instruments dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société applique des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des instruments de capitaux propres font l'objet d'un accord de compensation, et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux en capital des swaps de taux d'intérêt et des instruments dérivés sur actions.

## Risque de crédit

L'exposition de la société au risque de crédit découle des quasi-espèces et des placements à court terme de la société, des comptes clients et autres débiteurs de Weston Foods et des sommes à recevoir sur cartes de crédit de Loblaw ainsi que des débiteurs des magasins franchisés, associés et de comptes indépendants.

Le risque de crédit lié aux quasi-espèces et aux placements à court terme de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices de la société qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs spécifiques.

Weston Foods procède de manière continue à l'évaluation du crédit de ses nouveaux clients et de ses clients actuels à la lumière de leur situation financière et évalue la recouvrabilité de ses comptes clients et autres débiteurs afin de limiter d'éventuelles pertes sur créances.

L'exposition au risque de crédit de Loblaw est liée principalement aux sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC et aux pertes pouvant découler d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs dans les magasins franchisés, magasins associés et comptes indépendants. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit et gère activement son portefeuille de cartes de crédit. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit. Loblaw surveille activement et régulièrement les créances des franchisés, des magasins associés et des comptes indépendants et perçoit les sommes dues sur une base régulière conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

## 21. Écart de conversion cumulatif

En 2005, en raison du renforcement du dollar canadien par rapport au dollar américain, la variation de l'écart de conversion cumulatif a fait chuter les capitaux propres de 114 \$ (213 \$ en 2004). Cette variation nette est attribuable à l'incidence négative de la conversion du placement net américain de la société dans des établissements étrangers autonomes en conséquence de la remontée du dollar canadien relativement à la monnaie américaine.

## 22. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à des réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur les bénéfices, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations et de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le biais des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

Des engagements ont été pris à l'égard de divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes de ces contrats de location-exploitation sont répartis comme suit :

	Montants à payer, par exercice						2005 Total	2004 Total
	2006	2007	2008	2009	2010	Exercices ultérieurs jusqu'en 2049		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	234 \$	215 \$	189 \$	163 \$	140 \$	860 \$	1 801 \$	1 526 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(48)	(41)	(35)	(30)	(22)	(94)	(270)	(299)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	186 \$	174 \$	154 \$	133 \$	118 \$	766 \$	1 531 \$	1 227 \$

À la fin de l'exercice, les projets d'immobilisations, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers dans lesquels la société s'est engagée, ont totalisé approximativement 308 \$ (357 \$ en 2004).

La société fournit des lettres de crédit de soutien utilisées à l'égard de certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif éventuel brut total relativement à ces lettres de crédit de soutien s'élève à environ 414 \$ (303 \$ en 2004). D'autres lettres de crédit de soutien relatives au programme de financement pour les franchisés et la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC de Loblaw ont été établies comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

### Garanties

La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent, conformément à la définition qu'en donne la Note d'orientation concernant la comptabilité 14 « Informations à fournir sur les garanties ».

**Lettres de crédit de soutien** Une importante banque canadienne a émis une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie indépendante relativement au programme de titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC, filiale en propriété exclusive de Loblaw. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure des produits découlant des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré de la lettre de crédit de soutien. Loblaw estime que la probabilité qu'une telle chose se produise est faible. Le passif éventuel brut total en vertu de cette entente, qui représente 9 % (15 % en 2004) des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 91 \$ (118 \$ en 2004).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Une importante banque canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien d'un montant de 42 \$ (42 \$ en 2004) au profit d'une fiducie de financement indépendante qui offre des prêts aux franchisés de Loblaw pour l'achat de stocks et d'immobilisations, principalement du mobilier et des aménagements. Le montant de la lettre de crédit de soutien, calculé selon une règle, correspond à environ 10 % du capital des prêts en cours, quel que soit le moment. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecte pas les modalités de son prêt et que Loblaw n'a pas, dans un délai déterminé pris le prêt en charge ou si le prêt n'a toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante pourra céder le prêt à Loblaw et prélever des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien.

**Obligations locatives** Conformément à des dispositions prises par le passé relativement à certains de ses actifs, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations locatives dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecte pas ses obligations locatives. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, s'élève à 138 \$ (145 \$ en 2004).

**Dispositions d'indemnisation** De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition ainsi que des contrats de location, et dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des ruptures de représentation et des garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains éléments de passif, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces indemnités sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Étant donné la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du paiement éventuel qu'elle peut être tenue de verser puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important en vertu de telles dispositions d'indemnisation.

En 2004, Weston a reçu une demande de réclamation pour des dommages par suite de l'allégation d'une violation d'ordre fiscal inhérente à des représentations et des garanties relativement à des exercices antérieurs à la vente de l'entreprise de produits forestiers de Weston en 1998. Après la fin de l'exercice, cette réclamation a été réglée et son incidence a été présentée avec les activités abandonnées (voir la note 9).

## 23. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington Investments, Limited (« Wittington »), et ses sociétés affiliées, sont des apparentés. La société, dans le cours normal de ses activités, effectue des opérations de routine avec ces apparentés, y compris la location de locaux à bureaux, aux prix du marché, de Wittington. Les paiements de location versés à Wittington se sont élevés à environ 5 \$ (4 \$ en 2004). En 2004, un paiement ponctuel de 8 \$ a été effectué pour une propriété qui sera aménagée dans le futur. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions normales de commerce.

De temps à autre la société et Wittington peuvent faire des choix permis ou requis en vertu de la législation fiscale applicable en ce qui concerne les sociétés affiliées et, par conséquent, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et toutes les ententes qui les concernent n'ont pas d'incidence majeure sur la société.

## 24. Information sectorielle

La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw. Weston Foods se concentre principalement dans le secteur des produits de boulangerie et des produits laitiers en Amérique du Nord. Le secteur Loblaw, qui est exploité par Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales, se consacre à la distribution alimentaire et à la mise en marché de marchandise générale et de produits de pharmacie ainsi que de produits et services financiers. Au cours des exercices précédents, la société présentait Loblaw sous le secteur de la distribution alimentaire.

Les conventions comptables adoptées pour ces secteurs d'exploitation isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables de la société. La société évalue le rendement de chaque secteur d'exploitation isolable en fonction du bénéfice d'exploitation. Aucun de ces secteurs d'exploitation isolable ne dépend d'un seul client externe.

	2005	2004
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Weston Foods	4 376 \$	4 335 \$
Loblaw	27 801	26 209
Intersectoriel	(814)	(746)
Chiffres consolidés	31 363 \$	29 798 \$
<b>Bénéfice d'exploitation<sup>1)</sup></b>		
Weston Foods	241 \$	138 \$
Loblaw	1 393	1 644
Chiffres consolidés	1 634 \$	1 782 \$
<b>Amortissement</b>		
Weston Foods	126 \$	145 \$
Loblaw	558	473
Chiffres consolidés	684 \$	618 \$
<b>Total de l'actif</b>		
Weston Foods <sup>2)</sup>	4 675 \$	4 614 \$
Loblaw	13 906	13 082
Activités abandonnées	12	73
Chiffres consolidés	18 593 \$	17 769 \$
<b>Acquisitions d'immobilisations et écarts d'acquisition</b>		
Weston Foods	202 \$	18 \$
Loblaw	1 170	1 288
Chiffres consolidés	1 372 \$	1 476 \$

- 1) L'exercice 2005 comprend des charges de restructuration et autres charges de 118 \$ (122 \$ en 2004) qui sont constituées d'une charge de 32 \$ (121 \$ en 2004) constatée par Weston Foods et d'une charge de 86 \$ (1 \$ en 2004) constatée par Loblaw (voir la note 3).
- 2) Comprend le placement de 220 \$ (365 \$ en 2004) dans des actions ordinaires de Domtar, placement qui est efficacement couvert par suite de l'émission par Weston des débetures échangeables 3 % (voir la note 16).

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

	2005	2004
<b>Chiffre d'affaires (intersectoriel non compris)</b>		
Canada	28 393 \$	26 749 \$
États-Unis	2 970	3 049
Chiffres consolidés	31 363 \$	29 798 \$
<b>Immobilisations et écarts d'acquisition</b>		
Canada	9 890 \$	9 268 \$
États-Unis	1 912	1 945
Chiffres consolidés	11 802 \$	11 213 \$